

POLLUTIONS | Alors qu'on dénombrerait sur l'agglomération quatre fois plus de cancers qu'en France

Un front commun associatif est annoncé à la rentrée

Depuis les dernières élections municipales, elles sont dans une dynamique que les derniers événements, avec l'épisode des déchets australiens, ne démentent pas.

Les deux principales associations de défense de l'environnement qui agissent sur le territoire du Pays roussillonnais, Vivre et Sauvons notre futur sont bien décidées à ne plus lâcher le dossier des pollutions atmosphériques. Surtout sur des données scientifiques aussi bien établies par l'OMS que par les premiers résultats du Suivi environnemental global du Pays roussillonnais, les représentants associatifs rappellent que le Pays roussillonnais est aujourd'hui le secteur le plus pollué de France, considéré comme un « point noir » par les organismes internationaux. Cela avec des cancers quatre fois supérieurs à la moyenne nationale pour la seule agglomération roussillonnaise, mentionne aussi l'eurodéputée d'EELV Michèle Rivasi, très à la pointe sur ce dossier. Les associations voient deux causes à cette situation : la pollution due à la circulation, extrêmement importante en raison des infrastructures (elle représenterait plus de 65 % de ces pollutions atmosphériques) et les pollutions industrielles.

Une idée portée par le Caper

C'est pour tenter de mobiliser encore davantage autour de ce problème de santé publique que Vivre et Sauvons notre futur, comme ils l'ont annoncé lors de la manifestation contre les déchets australiens sur le Tour de France, sont en train de mettre en place pour la rentrée un front commun associatif. « Toutes les associations sportives, culturelles, caritatives, sociales, etc. du territoire sont concernées » assure Martin Ferron, le président de



Une partie des manifestants, vendredi dernier, sur le passage du Tour de France, à Auberives-sur-Varèze.

Vivre.

L'idée en fait, a été émise par le Comité action prévenir et réparer (Caper), basé à Roussillon, en pointe dans le combat pour la reconnaissance des maladies professionnelles, notamment dues à l'amiante. Mais l'idée a aussi débordé le territoire roussillonnais, puisque des associations de territoires voisins qui sont montées au créneau contre le traitement des déchets australiens à Salaise-sur-Sanne, font aussi cause commune autour de ce projet, comme l'Aser, association de défense de l'environnement de Saint-Rambert-d'Albon, commune impactée aussi par les pollutions émises dans l'agglomération roussillonnaise.

Du coup, les associations devraient à la rentrée reprendre leur travail pédagogique auprès des élus initié après les municipales. Leur objectif est toujours de rencontrer les conseils municipaux pour mobiliser autour de ce dossier des pollutions et essayer de trouver des solutions, même locales.

Georges AUBRY

Les incinérateurs dans le collimateur

En matière de pollutions industrielles, les incinérateurs installés à Salaise-sur-Sanne, demeurent la préoccupation des associations de défense de l'environnement. En effet, celles-ci pointent notamment du doigt, les rejets de dioxine. C'est le cas pour l'unité de GDE, dont la spécificité est le broyage de véhicules. Un vif différend oppose toujours les associations à cette entreprise qui selon Vivre ne dispose pas sur ces installations du filtre ad hoc qui permettrait d'éviter ou de limiter de tels rejets.

Concernant Tredi, les associations sont beaucoup plus souples, malgré la polémique concernant le traitement annoncé des déchets australiens, en l'occurrence de l'hexachlorobenzène ou HCB, un polluant cancérigène et interdit par l'union européenne depuis 1981 ; traitement toutefois auquel le ministre de l'Écologie et du Développement durable

Un panache de fumée au-dessus du broyeur de GDE. La D.D.G.A.



Ségolène Royal, s'est opposée, en fin de semaine dernière, demandant au préfet de l'Isère d'œuvrer dans ce sens.

« Des rejets toujours mal contrôlés »

Ainsi, les associations concèdent que Tredi dispose d'un incinérateur « moderne », que l'entreprise a fait en quelques années « des progrès considérables dans son traitement des rejets » et que « sa communication est plus transparente ». Il n'em-

pêche, Vivre considère qu'il existe des phases de fonctionnement de l'incinérateur « pendant lesquelles les rejets sont mal ou pas du tout contrôlés ». « Même conduite au mieux comme par Tredi, l'incinération ne détruit pas les polluants mais les transforme en d'autres polluants ; ainsi le 22 juin dernier, 11 kg de mercure ont été rejetés au Rhône soit 125 fois le flux maximum autorisé » assure l'association.

G.A.